

CONSEIL COMMUNAL DE BURSINS

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU MARDI 10 DECEMBRE 2019 – 19H30

Président : Eric Striberni

Secrétaire : Susete Ulliel

Le Président ouvre la séance à 19h34 et donne lecture de l'ordre du jour.

1. **Appel**

Conseillers/ères convoqués	35	
présents	33	
excusés		2
absents non excusés		-

1. Appel
2. Approbation du PV de la séance du 10 septembre 2019
3. Préavis municipal n°08/2019 Budget 2020
4. Communications des délégués aux associations intercommunales
5. Communication de la Municipalité
6. Communication du Bureau
7. Divers et propositions individuelles

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité tel que présenté.

2. **PV de la séance 10 septembre 2019**

Correction de la part de la municipalité : à la page 2, 3^{ème} alinéa du PV du 10 septembre : La phrase : « M. Francis Mondoux, répond que le loyer est payé en partie par la Poste encore 4 ans. C'est pour cela que le loyer de Volg est plus bas » est remplacée par : « M. Francis Mondoux répond : Actuellement le loyer de Volg est plus bas, mais que l'indemnité versée par la poste couvre la différence jusqu'en 2024 date à laquelle aurait dû se terminer leur bail. Le loyer de Volg est en fonction du chiffre d'affaire avec un minimum fixe.»

Au point 4, il apporte la correction du nom de l'employé communal, **M. Guillemin** et non Guimain.

3. **Préavis municipal n° 08/2019 Budget 2020**

Monsieur le Président lit les conclusions du préavis n°08, pour le Budget 2020, qui présente un excédent de charge de CHF 97'000.-

Monsieur Blaum, président de la commission des finances, lit le rapport qui en conclusion, propose d'accepter le préavis tel que présenté.

La parole est donnée à Monsieur Philippe Parmelin. Celui-ci fait une présentation Powerpoint sur les chiffres présentés au budget.

M. Christian Parmelin demande quelques explications complémentaires sur les frais de transport de Région Nyon.

M. Le Syndic répond que les factures pour le fond transports publics de Région de Nyon sont envoyées au fur et à mesure de l'avancement des projets, car l'association ne veut pas thésauriser de fonds. C'est pour cela que nous avons de grandes augmentations.

Mme Page, municipale, complète que le FTP a été constitué en 2010 pour un montant de 155.- par habitant. Aujourd'hui, celui-ci arrivant au bout, il resterait en tout cas à payer pour 2020 un solde de CHF 25'000.- en plus des autres factures transports déjà connues.

En ce qui concerne le DISREN, celui-ci est calculé sur la base de maximum 1 point d'impôt. La facture d'une année du DISREN est payée en 3 versements sur les 3 années suivantes, ce qui fait que chaque année, il y a une tranche de l'année précédente qui se cumule.

Mme Guisolan demande qui s'occupait de la gérance des immeubles avant de le déléguer à une entreprise?

M. Le Syndic répond la municipalité et la greffière s'occupaient de la gestion, mais n'étant pas professionnels et au vu de la charge de travail que cela engendrait pour la greffière, la municipalité a décidé de déléguer cela à une gérance.

Une série de questions/réponses se poursuit entre Mme Guisolan et la municipalité.

Mme Guisolan : quelle est l'utilisation des salles de classe pour avoir 50.- de charges par mois ?

Mme Page : les salles de classes sont restées sous contrat avec Enfance et Jeunesse durant 3 ans jusqu'à fin 2020. Pré-de-Vert a demandé à pouvoir utiliser une des classes durant le dernier semestre de l'année scolaire (printemps 2019). Le concierge nettoie les classes ainsi que les toilettes.

Mme Guisolan : concernant l'auberge du Soleil, l'appartement est-il compris dans la location du restaurant ?

M. Le Syndic : au budget le tout est ensemble. Mais il y a tout de même une séparation entre la location du restaurant et de l'appartement.

Mme Guisolan : quels sont les frais de contributions du nouveau collège de l'enseignement secondaire ?

Mme Page : les frais sont liés aux intérêts de la dette du collège de Gilly et du nouveau bâtiment du Martinet.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion, relit les conclusions du préavis et passe au vote à main levée. Le préavis n°08, budget 2020, est accepté à l'unanimité.

4. Communication des délégués aux associations intercommunales

Mme Gavin, déléguée au Conseil intercommunal, résume les dernières décisions : Elections de M. Andres Zähringer comme Secrétaire du CI, Mme Marianne Bardel comme Secrétaire adjointe du CI et M. Anthony Hinder à la Commission des finances.

3 préavis ont été adoptés :

Le préavis 49-2019 pour une demande de crédit de CHF 32'000.- pour la requalification de la route de distribution urbaine, 1^{ère} étape Eysins.

Le préavis 52-2019 pour une demande de crédit CHF 100'000.- pour le soutien à l'équipement de production audiovisuelle du district (NRTV).

Mme Page poursuit par le préavis 44-2019 reconduction du DISREN 2020-2025.

En résumé, actuellement on peut être dans Région-Nyon sans faire partie du DISREN. La grande question a été de se demander si on ne rendait pas obligatoire l'adhésion au DISREN si on faisait partie de Région-Nyon. Pour cela il faut modifier les statuts et toutes les communes doivent accepter. Etant donné qu'il y a un grand risque que certaines communes ne soient pas d'accord, le CODIR a décidé de proposer de continuer comme aujourd'hui, pour 5 ans, sans modification des statuts. Mais pour cela les communes doivent approuver la reconduction du DISREN sous sa forme actuelle.

Mme Guisolan, déléguée ENJEU, présente les dernières décisions : acceptation du budget de 15.5 millions pour 2020 à l'unanimité, augmentation 3.6% (places d'accueil et personnel en plus). Toutes les personnes qui travaillent pour ENJEU sont payées par ENJEU et non plus par les communes.

Augmentation du prix des courses scolaires et des camps de skis, suite à un arrêté fédéral, c'est les communes qui doivent prendre en charge les camps et courses scolaires ceci afin de ne plus demander d'argent aux parents.

5. Communication de la municipalité

M. Mondoux annonce que les travaux concernant l'auberge communale seront terminés fin janvier 2020. Pour répondre aux prescriptions de l'ECA afin d'assurer une voie d'évacuation du bâtiment qui soit aux normes, pour le restaurant, l'appartement et le bureau communal, plusieurs adaptations sont nécessaires pour la cage d'escalier et le hall d'entrée qui doivent être isolées du reste du bâtiment. Ces travaux sont imposés dans l'octroi du permis de construire, est doivent être faits pour un coût de CHF 60'000.-.

Mme Page annonce que le Sésame (centre socio-culturel à Rolle) lance une initiative, les cartons du cœur, afin de récolter des affaires du 16 au 19 décembre 2019 dans leurs locaux. Pour Région Nyon, le conseil inter-communal à la volonté de se rendre plus visible, afin que les gens le connaissent mieux. Un flyer a été envoyé à tout le monde.

Mme Pinel, municipale, présente une plaquette qui présente les forêts communales, celle-ci est disponible chez la greffe.

M. Le Syndic, Philippe Parmelin remercie ses collègues municipaux, ainsi que Mme Chiovini, secrétaire et Mme Trombert, boursière.

Il remercie également les conseillers, le président, M. Striberni et la secrétaire, Mme Ulliel.

Il résume quelques faits marquant de 2019 : Le 31 juillet le Conseiller Fédéral, M. Guy Parmelin faisait sa marche au départ de Bursins. Le 1^{er} Août, Mme Sonia Grimm, personnalité de la Côte est venue faire un discours. Le 21 décembre M. Colin quittera l'Auberge du Soleil après 32 ans d'activité et M. Gombaud, son successeur, ouvrira ses portes ainsi que Volg en février. Fin 2020 M. Guy Parmelin devrait normalement être élu à la Présidence du Conseil Fédéral.

M. Parmelin, pour terminer, souhaite de bonnes fêtes de Noël à tous.

6. Communication du bureau

Dates des conseils pour 2020 : 24 mars, le 23 juin, le 29 septembre et le 8 décembre.

7. Divers et propositions individuelles

Mme Guisolan demande s'il serait possible que les questions posées à la municipalité par la commission des finances figurent sur leur rapport.

M. Blaum en prend bonne note.

M. Christian Parmelin demande si le plan de la commune qui se trouve à l'arrêt de bus pourrait être mis à jour.

Mme Chiovini lui répond que le représentant vient le 15 janvier 2020. Les contrats sont revus tous les 5 ans.

Mme Gavin demande, vu que M. Colin et la Poste arrêtent leurs activités, est-ce que toute la commune pourrait organiser quelque chose pour leur dire au revoir. Peut-être le samedi 21 décembre. Entre la poste et l'auberge.

M. Le Syndic répond que la municipalité a déjà organisé une verrée en interne avec M. Colin, mais qu'une verrée pour la population peut se faire. Mmes Gavin et Guisolan se proposent de coordonner l'organisation.

M. Christian Parmelin fait la remarque que le canton a repris les charges de l'AVASAD, les communes étaient censées compenser le 1.5 point d'impôt, en diminuant d'eux-mêmes ce taux. Pas de débat sur ce sujet, car nous avons déjà adopté l'arrêté d'imposition, le procédé du canton est regrettable.

La parole n'étant plus demandée, le président souhaite de bonne fêtes à tous et clôt la séance à 20h30.

Bursins, le 10 décembre 2019

Le Président

La Secrétaire

